

HR VAUD

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la HR Vaud
Monsieur le Président.
Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'Association HR Vaud pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2019**.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons vérifié par sondage :

- la nature, le bien-fondé et les additions des factures ;
- la concordance des écritures avec les pièces justificatives ;
- la concordance du solde des fiches comptables avec celui du compte de pertes et profits et du bilan.
- l'existence des actifs figurant au bilan.

Les produits nets se sont élevés à **CHF 154'334.55** et les charges à **CHF 180'264.06**, par conséquent le résultat de l'exercice 2019 s'élève à une perte de **CHF 25'929.51**.

L'association est soumise dorénavant à l'impôt sur le capital et le bénéfice des associations disposant d'au moins CHF 50'000.00 de capital.

Le nombre de membres cotisants pour 2019 s'est élevé à 866 dont 101 nouvelles adhésions.

Les passifs transitoires sont formés de 10 pièces dont la principale est une facture de Fr 16'830.00 pour le repas de fin d'année au Palace et de décomptes finaux d'assurances sociales à recevoir.

Le capital au 31 décembre 2019 se monte à **Fr. 255'633.73**



Les provisions au 31.12.2019 sont les suivantes :

- Provision pour déficit de manifestations Fr. 25'000.00
- Fonds de réserve Fr. 40'000.00, inchangé.

En conclusion, nous vous proposons :

- a) d'approuver le compte de pertes et profits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et le bilan au 31 décembre 2019 tels qu'ils vous sont présentés ;*
- b) de donner décharge de leur mandat aux organes responsables.*

Les vérificatrices des comptes :



Lausanne, le 29 mai 2020